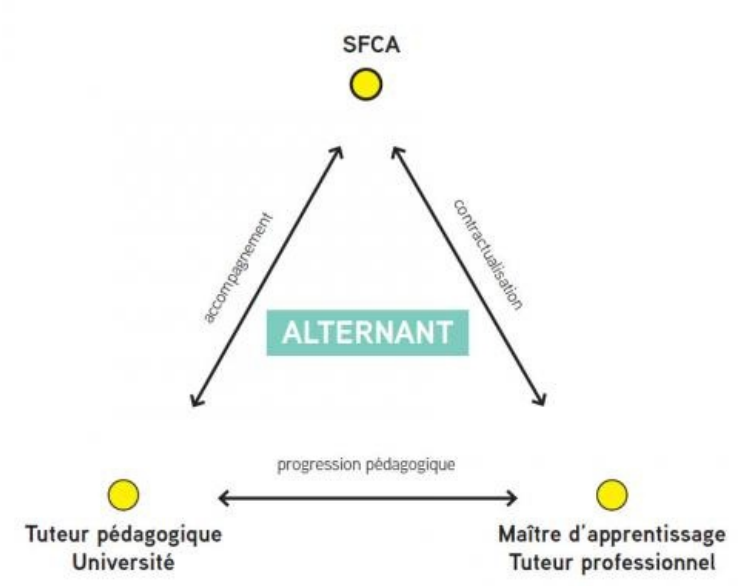
L’accompagnement des étudiants en contrats d’alternance



Les acteurs autour de l’étudiant en contrat d’alternance

Le triptyque maître d’apprentissage/tuteur professionnel, tuteur pédagogique et SFCA constitue le fondement de l’accompagnement de l’alternance.

Cet accompagnement est essentiel pour la réussite de l’alternance, dans le suivi de la progression pédagogique et l’acquisition des savoir-faire professionnels, mais également dans la mise en place des éléments de contractualisation.

Le tuteur pédagogique

Il est un membre de l’équipe pédagogique du diplôme suivi par l’alternant (Enseignant-chercheur, PAST, IGE…). Il a un rôle de conseil de 1er niveau et de guide vers les bons interlocuteurs. Il réalise l’accompagnement pédagogique et valide et/ou adapte le contenu des missions en entreprises (fiche de poste) en lien avec le maître d'apprentissage ou le tuteur professionnel. Il assure le suivi de l'alternant sur les temps de formation et en entreprise avec l’organisation de 2 rencontres tripartites au minimum durant l’année universitaire.

Le maitre d’apprentissage (pour les contrats d’apprentissage) ou le tuteur professionnel (pour les contrats de professionnalisation)

Il accueille et suit l'alternant dans l'entreprise. Il assure un accompagnement professionnel jusqu'à la diplomation. Il est garant de la sécurité de l'alternant dans l'entreprise et de la réalisation des missions professionnelles en lien avec la formation. Il participe aux réunions tripartites.

Le maître d'apprentissage ou tuteur professionnel doit être majeur et posséder des compétences professionnelles en lien avec la formation suivie par l'alternant, mais des aussi des qualités pédagogiques.

Ainsi, pour être reconnu comme maitre d’apprentissage, le professionnel doit avoir un diplôme du même domaine que celui visé par l'apprenti et au moins une année d'expérience ou avoir au moins 3 années d'expérience dans le domaine de compétences visé par l'apprenti. Un maitre d’apprentissage peut encadrer 2 apprentis et 1 redoublant au maximum. Un apprenti peut être encadré par plusieurs professionnels, un seul sera le référent auprès du SFCA. (En savoir plus sur le maître d’apprentissage ICI)

Le SFCA (Service Formation Continue et Alternance)

Il accompagne les alternants dans la mise en place de leurs contrats. Le pôle alternance suit et gère administrativement et financièrement les contrats. Il est l’interface entre les OPCO, les employeurs, l'alternant et l'université. Le SFCA a également un rôle de contrôle de l'assiduité des alternants. Afin d’accompagner au mieux les étudiants en contrats d’alternance, le service propose des ateliers d’aide à la recherche de contrat et construction de CV (en lien avec le SIUOP) – N’hésitez pas à consulter régulièrement les actualités du SFCA pour vous inscrire aux prochains ateliers

D’autres acteurs sont aussi présents pour les alternants

Les OPCO (Opérateurs de Compétences)

Ils participent pour tout ou en partie au financement des formations en alternance (pour les employeurs privés). Au-delà d’un rôle financier, votre OPCO propose des ateliers, des conférences ou des webinaires à destination des alternants. (Vous trouverez la liste des OPCO ICI)

Le SUIO-IP

Le Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle a pour mission l'accueil, l'information, l'orientation et l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants. L'équipe du SUIO-IP peut vous accompagner en vous recevant en entretiens individuels tant sur la question de l'orientation que sur la question de l'insertion professionnelle. N’hésitez pas à les contacter en cas de besoin ICI

Le Service de Santé des Etudiants

Il est présent sur tous les campus de Rennes 2, ce service assure le suivi de la santé des étudiants, avec de nombreuses prestations médicales et sociales gratuites et confidentielles et une aide aux étudiants handicapés. Une équipe composée de médecins, psychiatres, psychologues, diététiciens, assistantes sociales, infirmières, personnels d'accueil se tient à votre disposition. N’hésitez pas à les contacter en cas de besoin ICI

L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP)

Il a pour mission principale d'informer les différents acteurs de l'Université sur le parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants. L'OPEIP réalise des enquêtes sur l'ensemble des étudiants, diplômés ou non de l'Université Rennes 2. Vous serez contacté à la fin de votre formation afin de répondre à leurs enquêtes.

Je rencontre des difficultés durant mon contrat alternance : que dois-je faire ?

Tous les acteurs de l'université sont à votre disposition pour vous accompagner en fonction des difficultés rencontrées.

Selon le problème à gérer, je me rapproche de mon tuteur pédagogique et/ou de mon maître d'apprentissage pour leur faire part de mes difficultés.

Le SFCA est également un contact privilégié pour vous orienter vers le bon interlocuteur et vous accompagner.

En cas de réflexion sur une éventuelle rupture de contrat, qui est à envisager si aucune autre solution n'a été trouvé, je me tourne dans un premier temps vers mon tuteur pédagogique et vers le SFCA. Cette démarche doit être réfléchie et ne doit pas être enclenchée sans avoir pris le temps d'en discuter avec vos encadrants. Je ne débute aucune démarche de rupture sans avoir pris contact avec le SFCA au préalable, qui m'expliquera la procédure et me fournira les documents ad 'hoc.

Contact
Service Formation Continue & Alternance

Pôle alternance

Campus Villejean - Bâtiment A
Place du Recteur Henri le Moal
35043 RENNES

sfca-alternance [at] univ-rennes2.fr (sfca-alternance[at]univ-rennes2[dot]fr)